



# NOTE DE POLITIQUE GENERALE 2022

## CPAS de Saint-Gilles

Sous la présidence de Myriem Amrani



<b>Préambule .....</b>	<b>3</b>
<b>I. Introduction.....</b>	<b>5</b>
<b>II. Quelques chiffres .....</b>	<b>6</b>
<b>III. Les politiques visant à garantir l'efficience de l'offre et de l'organisation des services en les adaptant qualitativement et quantitativement à l'évolution des publics, de la société et des moyens .....</b>	<b>7</b>
<b>III.1 Une politique sociale solidaire .....</b>	<b>9</b>
1. Les seniors .....	10
2. Les sans-abris .....	13
3. Les jeunes .....	14
4. La famille monoparentale.....	16
5. Les sans-papiers .....	17
6. Les indépendants .....	17
7. Les travailleurs intermittents .....	18
<b>Perspectives 2022 .....</b>	<b>20</b>
<b>III.2 Une politique sociale émancipatrice.....</b>	<b>23</b>
.....	23
1. Le logement.....	24
2. L'emploi.....	27
3. Le droit à l'épanouissement culturel & social .....	30
4. La participation active des usagers .....	31
5. La lutte contre le non-recours .....	33
<b>Perspectives 2022 .....</b>	<b>36</b>
<b>III.3 Une politique sociale soucieuse de l'environnement .....</b>	<b>39</b>
<b>Perspectives 2022 .....</b>	<b>42</b>
<b>III.4 Une politique attentive au bien-être des usagers et de son personnel.....</b>	<b>43</b>
1. <b>A destination du personnel.....</b>	<b>45</b>
a. Formation en néerlandais.....	45
b. La formation continuée et la supervision .....	45
c. La formation de la première et deuxième ligne .....	45
d. Revalorisation barémique.....	45
2. <b>A destination des usagers.....</b>	<b>46</b>
a. Information et communication externe .....	46
b. L'amélioration de l'accueil des publics .....	48
<b>Perspectives 2022 .....</b>	<b>49</b>
<b>IV. Budget 2022 .....</b>	<b>51</b>
1. Dotation communale 2022 .....	51
2. Evolution de la dotation par rapport au compte 2020 .....	51
<b>V. Conclusion .....</b>	<b>60</b>

## **Préambule**

### **Crise sanitaire qui perdure et priorités opérées**

Depuis mars 2020, les années Covid-19 se succèdent avec leur lot de conséquences sociales, économiques et sanitaires négatives, tendant à fragiliser dans différents domaines de la vie les publics les plus vulnérables, tout en voyant s'élargir le visage de la précarité.

Choc et sidération passés, gestion de la crise assumée à bras le corps en 2020, nous pensions avec la vaccination en sortir en 2021, même si nous n'étions pas dupes que les effets se feraient probablement ressentir de manière différée sur le plan socioéconomique. Or, 2021 a vu naître la 3<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et voire 5<sup>ème</sup> vague ainsi qu'un nouveau variant Omicron.

En 2021, le CPAS de Saint-Gilles a, une fois de plus, veillé à assurer la continuité des services. Notre Centre est resté ouvert tout en ne manquant pas d'organiser le travail à distance, misant sur le renforcement des équipements numériques et téléphoniques.

Qu'en sera-t-il en 2022 ? Nul ne le sait. Dans tous les cas, quelle que sera la réalité sanitaire et les modalités de travail qui en découleront, les initiatives pour promouvoir la solidarité et l'émancipation des publics demeureront notre priorité.

Poursuivre nos actions en matière d'information continue des publics et de communication vers l'extérieur participera pleinement à éviter que ceux-ci passent entre les mailles du dernier filet de sécurité sociale qu'est le recours au Centre Public d'Action Sociale.

De plus, lutter contre la fracture numérique, dans un contexte de digitalisation croissant des services, agira aussi sur la question du non-recours aux droits, thématique fil rouge, sous-tendant nos pratiques et complètement inscrite dans l'ADN opérationnel de notre institution.

### **Subventions et aides Covid-19 déployées**

Suite à cette situation de crise sanitaire inédite qui a vu frapper aux portes des CPAS de nouveaux publics, sans compter l'impact de celle-ci sur les usagers<sup>1</sup> qui traversaient déjà la vie comme ils le pouvaient, nous ne pouvions qu'être confrontés à une augmentation du nombre de personnes aidées toutes aides confondues (8.663 personnes), soit 10%.

En 2020-2021, pour faire face à cette recrudescence des sollicitations, les CPAS ont pu s'appuyer sur des subsides exceptionnels alloués par différents niveaux de pouvoir,

---

<sup>1</sup> Dans ce document, et afin d'en faciliter la lecture, les termes utilisés sont entendus dans leur sens épiciène, de sorte qu'ils visent les femmes et les hommes.

précisément en provenance du SPP-IS et de la COCOM, soit respectivement 1.307.772€ et 1.910.275,22€.

Après consultation des instances ad hoc, cette manne financière fut employée dans le renforcement nécessaire des équipes, de l'aide sociale (y compris pour les personnes sans titre de séjour) et des frais de fonctionnement (achat de PC-portables, gel, masques, ...).

Des fonds spécifiques ont été octroyés par le SPP-IS pour les problématiques de santé mentale (113.719 €) et de l'aide alimentaire (160.120€). Très concrètement au CPAS de Saint-Gilles, en santé mentale, nous avons opté pour des consultations psychologiques à destination des jeunes<sup>2</sup> ou d'un public adulte<sup>3</sup> mais aussi des groupes de parole et de soutien.

En matière d'aide alimentaire, nous avons permis le renforcement des missions de nos partenaires historiques que sont Le Resto du Cœur et EPI Saint-Gilles, tous deux restés ouverts pendant toute la durée de la crise.

Relevons aussi que les précisions sur le contenu et les délais de libération des fonds par les pouvoirs subsidiant n'ont pas été sans incidence sur l'expression par les travailleurs d'une surcharge administrative et l'inévitable obligation d'ajustement récurrent de l'édiction de nos lignes de conduite. Ne les rendant, dès lors, pas toujours intelligibles tant pour le public que les collaborateurs.

Cela étant, en 2022 également, mais dans des proportions moins élevées qu'en 2021, les CPAS bruxellois percevront à nouveau une subvention extraordinaire de la COCOM (20.000.000€ au lieu des 30.000.000€ reçus en 2021).

Pour le CPAS de Saint-Gilles en 2022, 309.000€ seront alloués en aides sociales et 927.000€ en frais de personnel.

---

<sup>2</sup> La prise en charge de ce public (11-25) a été assurée par la psychologue de la Maison de l'Adolescent (MADO) du CPAS de Saint-Gilles, faisant passer son temps de travail d'un mi-temps à un temps plein.

<sup>3</sup> Pour ce faire nous avons signé une convention avec le Collectif de santé-La Perche asbl qui a mis, à partir de septembre, une psychologue à la disposition de notre public 2 fois 4 heures par semaine.

## **I. Introduction**

Nous nous inscrivons aujourd'hui encore dans la perspective de rencontrer les enjeux évoqués en 2021 consistant à faire face à une précarité grandissante et à l'amélioration des services aux usagers, et ce, en poursuivant les projets et actions mis en œuvre en réponse à la crise du Covid-19.

En tant que Centre Public d'Action Sociale, nous ne pouvons que chercher à garantir l'émancipation et l'inclusion de toutes et tous dans une société en complète évolution, à répondre aux problématiques nouvelles et à faire face aux incertitudes.

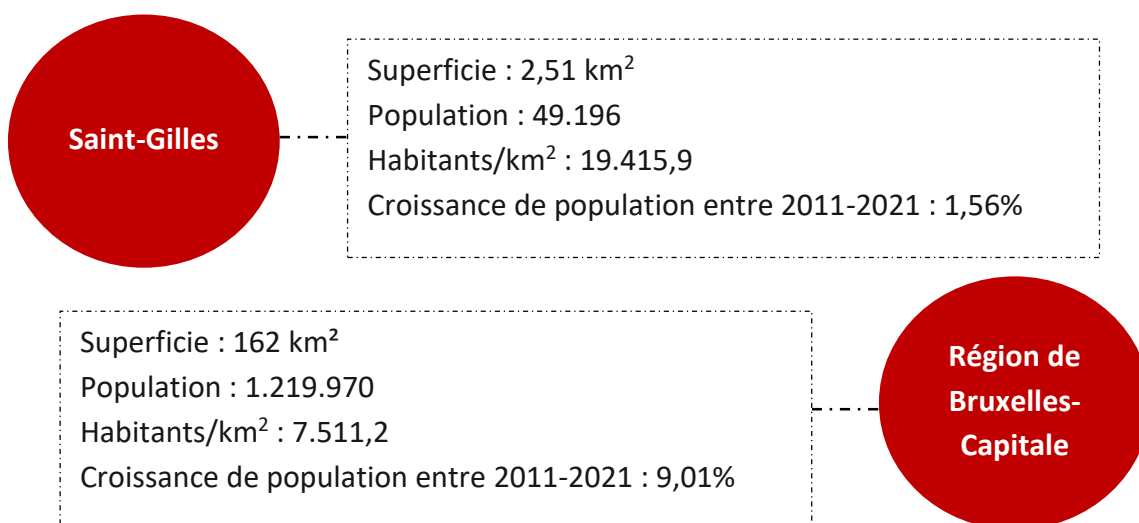
La pauvreté va au-delà de l'aspect financier et un revenu seul n'assure pas une pleine émancipation et inclusion dans la société. En réalité, la pauvreté a plusieurs facettes et a une incidence sur plusieurs aspects de la vie à court, moyen et long terme.

De sorte qu'il faut opter pour une approche globale de la personne dans toutes les dimensions et agir sur différentes formes d'inégalités : accès aux soins de santé, au logement, à l'éducation, à un environnement sain, à la culture, ...

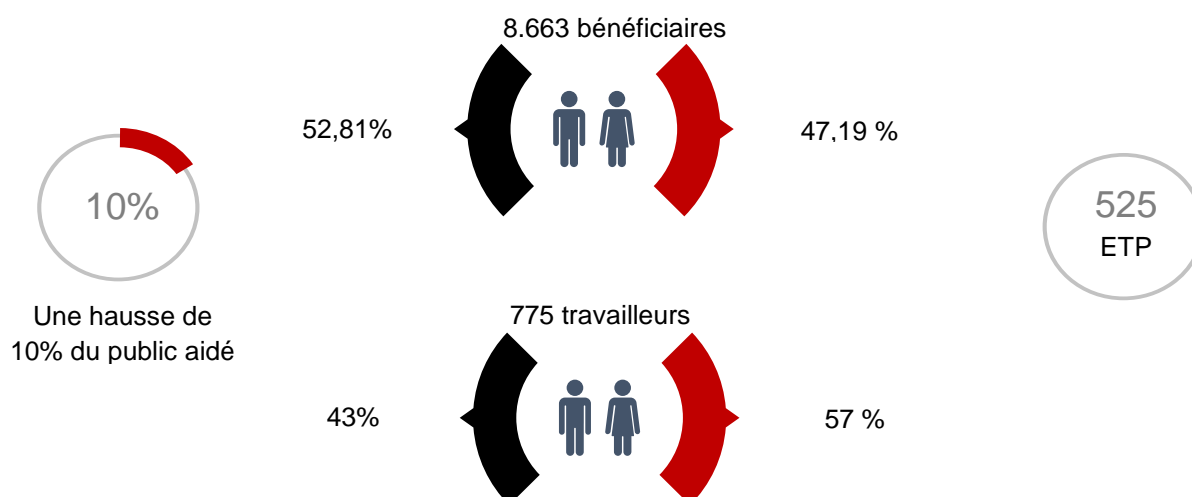
Avec cette note de politique générale, nous dresserons les grandes lignes d'une politique sociale : solidaire, émancipatrice, écologique et soucieuse du bien-être des usagers et du personnel.

Une politique qui ne permettra pas de laissé-pour-compte. Une politique qui ose un tournant, prête à faire bouger les lignes et refonder un modèle encore plus juste, résilient et bienveillant.

## II. Quelques chiffres<sup>4</sup>



### Le CPAS de Saint-Gilles en 2021, c'est :



	Nombre de bénéficiaires			
	Logement	Alimentaires	Énergies	Scolaires
2019	182	147	205	799
2020	208	380	232	617
2021	384	539	398	699

<sup>4</sup> Pour 2021, voir : <https://statbel.fgov.be/fr/commune/saint-gilles#dashboard1>.

### **III. Les politiques visant à garantir l'efficacité de l'offre et de l'organisation des services en les adaptant qualitativement et quantitativement à l'évolution des publics, de la société et des moyens**

Dans la structuration de notre système de sécurité sociale, les CPAS constituent le dernier rempart de la protection sociale. Agissant au niveau local, leurs missions - qui consistent à garantir aux bénéficiaires de mener une vie conforme à la dignité humaine<sup>5</sup> - se concrétisent dans un objectif d'émancipation et d'autonomisation sociale par l'octroi du revenu d'intégration et dans les processus d'insertion socio-professionnelle et d'accompagnement psychosocial préventif.

L'émancipation et l'autonomisation sociale (et non seulement financière comme signalé supra) sont des aspects clairement visés par la définition de dignité humaine. C'est la raison pour laquelle, le CPAS de Saint-Gilles se veut être un laboratoire d'innovation sociale qui questionne son action de façon continue.

Il s'agit, ici, de proposer des projets et des solutions qui répondent de manière adaptée à l'urgence sociale via l'aide la plus adéquate qui peut être palliative et/ou curative mais aussi préventive. On peut penser ici à l'octroi d'aides financières telles que les garanties locatives, les aides pour la rentrée scolaire mais aussi aux ateliers et animations de groupe qui participent à la resocialisation et l'autonomisation des usagers.

Par cette approche, le CPAS visera à rendre son action de terrain plus efficace en développant des collaborations ponctuelles et des partenariats durables qui lui permettront d'élargir sa zone d'intervention auprès de publics qu'il ne parvient pas à approcher.

C'est donc fort de l'expertise de la Coordination Sociale, réunissant plus de 120 partenaires autour de 11 groupes thématiques (constituant un espace de réflexion privilégié où les membres travaillent sur le développement d'actions et de projets pertinents) que le CPAS de Saint-Gilles entend aussi répondre à son objectif d'émancipation et d'autonomisation des usagers.

---

<sup>5</sup> Voir l'article 1 de la loi organique des CPAS du 8/07/ 1976. Etant entendu que la dignité humaine implique à minima qu'une personne puisse se nourrir, se vêtir, se loger, assurer son hygiène ou avoir accès aux soins de santé

Cette dimension qui traverse tous les départements de notre institution est abordée et travaillée en toute transversalité et communion dans le cadre des différents dispositifs développés par l'institution.



## III.1 Une politique sociale solidaire



En toutes circonstances, le Centre Public d'Action Sociale de Saint-Gilles fait le choix de répondre à l'objectif stratégique de poursuivre ses actions, ses missions en vue de garantir aux citoyens saint-gillois les plus fragiles des conditions de vie conformes à la dignité humaine.

Plus encore, nous décidons aussi de porter une attention particulière à des groupes dont la vulnérabilité nous paraît renforcée : les jeunes, les seniors, .... désireux de rompre avec la croyance fataliste de persistance d'un socle de pauvreté contre lequel aucune action n'est possible.

### **1. Les seniors**

La commune de Saint-Gilles compte un nombre important de personnes de plus de 65 ans qui vivent avec la garantie de revenus aux personnes âgées (près d'un cinquième, soit une des parts les plus élevées de la Région selon le Zoom sur les communes publié par l'IBSA en 2016).

La portion de personnes âgées vivant dans des conditions financières difficiles est considérable. Nos aînés, en particulier les isolés, courent un risque accru de pauvreté.

C'est pourquoi, il nous semble essentiel de proposer des actions qui réduisent le risque de pauvreté pour nos seniors encore autonomes mais aussi de favoriser le maintien à domicile le plus longtemps possible et enfin de répondre de la meilleure manière qu'il soit aux besoins des résidents de la Résidence service (qui accueille 33 flats) et de la Maison de repos qui possède un agrément pour 198 lits dont 100 MRS.

Nous continuerons à veiller à intervenir à différents niveaux dans le continuum de l'aide et des soins aux aînés à travers plusieurs dispositifs tels que :

- Le service d'aide à domicile qui fait partie du Collectif Violette (agréé par la COCOM) qui a été créé en 2002 par le CPAS de Saint-Gilles et qui prend en charge, sous certaines conditions, les personnes âgées. Ce service se veut véritablement à l'écoute des besoins des personnes âgées.
- Les personnes à autonomie réduite qui souhaitent le maintien à domicile bénéficient d'une aide pour les tâches quotidiennes de la vie. Pour celles qui désirent intégrer la séniorie ou la maison de repos, elles peuvent être guidées pas à pas dans leurs démarches.
- En région bruxelloise, la Résidence « Les Tilleuls » est l'une des plus grandes maisons de repos tant en termes de capacité (198 lits dont 100 MRS) que de superficie (les 6.000 m<sup>2</sup> du bâtiment initial passeront à près de 13.000m<sup>2</sup> à la fin des travaux). Elle a connu une situation particulièrement difficile comme la plupart des maisons de repos

du pays. La conjonction de travaux de construction-rénovation d'envergure entamée en mars 2019 et de la crise sanitaire a, en effet, bouleversé l'ensemble de l'organisation de la maison de repos.

L'ensemble des activités d'animation a considérablement ralenti, l'accueil a dû être renforcé afin de contenir l'épidémie, les visites ont, au gré des vagues successives et des taux de contamination de la maison de repos, bouleversé l'ensemble de l'écosystème. Les sorties des résidents ont perturbé la liberté de circulation habituelle des résidents sans parler de l'impact des quarantaines sur l'absentéisme au sein de la maison de repos.

En dépit des travaux et des aléas du chantier, la maison de repos « Les Tilleuls » a, néanmoins, pu obtenir son agrément et cela malgré la vétusté de la partie non rénovée de la maison de repos.

Par ailleurs, les travaux ont sensiblement réduit la capacité de la maison de repos et cela, conjugué aux impacts de la crise sanitaire, a eu comme conséquence de faire



chuter le taux d'occupation de la maison de repos puisqu'aujourd'hui celui-ci tourne autour de 60% par rapport à l'agrément permettant une occupation théorique de 198 lits.

Même si personne n'ignore la difficulté qu'a pu représenter la vie en maison de repos durant la crise sanitaire aussi bien pour les résidents que pour le personnel, « Les Tilleuls » ont pu tant que faire se peut minimiser les conséquences sur l'organisation de la maison de repos tout en pouvant s'enorgueillir d'un nombre de décès lié au COVID extrêmement limité.

En effet, malgré la crise sanitaire, les projets ont pu continuer à perdurer puisqu'une mission visant à accompagner le personnel dans la nouvelle organisation de la maison de repos au sein des ailes rénovées a pu voir le jour tout au long de l'année 2021 avec une soixantaine de réunions et un incontestable gain en matière de cohésion au sein des différentes équipes s'affairant autour du résident (personnel de cuisine, personnel soignant, personnel logistique, personnel administratif etc...).

Si ces réunions avaient pour objectif de préparer le personnel de la maison de repos aux différents déménagements et aux changements organisationnels subséquents, l'objectif a toujours été de mettre le résident et son bien-être au centre de la démarche.

L'année 2021 a vu d'autres changements importants. La nouvelle structure a progressivement vu le jour avec une tarification adaptée à l'égard des résidents mais ayant pour vocation de refléter une politique sociale solidaire avec un objectif clair : ne pas dépasser une somme maximale mensuelle de 2000 euros par mois (sans compter de possibles compensations) garantissant de cette manière l'accès aux plus précarisés.

Les missions d'accompagnement du personnel se poursuivront parallèlement aux travaux et à la mise en place d'une nouvelle organisation du travail plus efficace avec une focalisation ponctuelle sur le service administratif et le service social qui ont connu beaucoup de bouleversements ces derniers mois. Une nouvelle structure, donc, mais toujours avec l'accompagnement du personnel pour occuper de façon pleinement efficace ces infrastructures flambant neuves toujours au service du résident.



La Résidence Services (Seniorie) disposant d'un agrément de 33 flats est adossée à la maison de repos. La crise sanitaire a considérablement compliqué les liens habituels avec la maison de repos en plus d'avoir vu la passerelle joignant les deux bâtiments disparaître dans le cadre des travaux. Les défis des mois qui viennent devront donc considérer les liens à rétablir entre les deux institutions tout en distinguant les deux structures qui occupent des résidents possédant des niveaux d'autonomie extrêmement différents.

## 2. Les sans-abris

Les statistiques indiquent que le sans-abrisme et l'absence de chez-soi (mal logé ou hébergé) augmentent dans presque tous les pays d'Europe. En Belgique, on ne dispose pas actuellement de chiffres clairs et comparables relatifs à ce phénomène<sup>6</sup>.

Ceci dit, on constate une augmentation de 27,72%<sup>7</sup> du nombre de personnes sans-abri et sans chez-soi dénombrées sur le territoire de la capitale, toutes catégories confondues, par rapport au nombre de personnes recensées en 2018. Le phénomène touche bel et bien davantage de personnes.

Dormir à la rue est une réalité en Belgique. Bien qu'elle concerne davantage les grandes villes (mais pas uniquement), cette expérience est présente partout. Dormir dans des lieux non conventionnels (tentes, garages, squats, ...) est pour certains le lot quotidien.

Depuis 2014, on remarque une tendance à l'éparpillement sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale : les personnes sans-abri et sans-chez soi se déplacent du centre-ville et des pourtours des trois principales gares vers les différentes communes bruxelloises.

Autre fait alarmant : le nombre élevé d'enfants sans-abri ou sans chez-soi. Dans les grandes villes, des enfants passent la nuit à la rue ou dans des lieux non conventionnels. De nombreux enfants se retrouvent aussi en situation de sans-abrisme non visible. En outre, la forte proportion des jeunes adultes de 18-25 ans dans cette situation parmi la population recensée est tout aussi inquiétante.

Au CPAS de Saint-Gilles, en 2021, 310 personnes considérées comme sans-abri ont été aidées à un moment ou durablement par nos assistants sociaux maraude (11% de femmes pour 89% d'hommes et 40% de ce public en séjour illégal).

Aux observations récurrentes relevées par nos services de problèmes croissants de santé mentale et d'addictions, qui semblent toucher ce public (plus de 50%) s'ajoute le manque de capacité d'accueil et d'hébergement et, surtout aujourd'hui, la saturation des services de santé mentale et psychiatrique.



---

<sup>6</sup> Communiqué de presse Fondation Roi Baudoin : dénombrer les personnes sans-abri et sans-chez soi pour parvenir à des solutions efficaces, 27/07/2021.

<sup>7</sup> Ibidem.

Pour 2021, 590 personnes relevant du groupe des sans-chez soi ont été aidées par nos assistants sociaux spécialisés dans le maraudage (42% de femmes pour 58% d'hommes et 58% de ce public en séjour légal).

Le champ d'action de notre Centre couvre pour ce public à la fois des actions sur l'axe curatif, en termes d'aides, que des actions sur la prévention<sup>8</sup>, le réseautage<sup>9</sup> et l'innovation.

A propos d'innovation, le CPAS de Saint-Gilles a été interpellé en 2021 par les services de police au sujet de la situation préoccupante des MENA en errance occupant le périmètre de la gare du Midi. De sorte que notre CPAS en plus de celui de Bruxelles, d'Anderlecht (et son service communal de prévention) ont uni leurs réflexions pour la mise en place d'un centre d'hébergement de nuit bas seuil. A ce stade, un financement a été libéré par Monsieur Sammy Mahdi, Secrétaire d'Etat à l'Asile et la Migration, pour engager en 2022 un Coordinateur de projet qui se chargera de l'instruction de ce projet.

Rappelons qu'entre 2020 et 2021, deux opérations de réquisition d'hôtel ont été menées<sup>10</sup>. De plus, nous continuons, par ailleurs, à signer des conventions de collaboration avec des services d'hébergement d'urgence. En 2022, l'orientation vers ces centres perdurera.

### **3. Les jeunes**

Si l'on se penche sur la situation vécue par les jeunes, aujourd'hui encore, le risque de pauvreté ou d'exclusion sociale concerne plus d'un enfant sur cinq, nombre resté stable au cours de la dernière décennie (22,3% en 2019).

Leurs aînés (les 18 à 25 ans) connaissent eux aussi une situation très préoccupante : de décembre 2019 à décembre 2020, le nombre de bénéficiaires du RIS a augmenté de 10% chez les moins de 25 ans, soit plus du double de l'augmentation constatée dans la tranche 34-65 ans (Extrapolation-données brutes du SPP intégration sociale)<sup>11</sup>.

Des milliers de citoyens dont les droits fondamentaux sont mis en danger, dont celui de mener une vie conforme à la dignité, bien souvent dès la naissance et tout au long de la vie. La lutte contre la reproduction intergénérationnelle de la pauvreté et la pauvreté infantile est, à cet égard, essentielle car nous ne pouvons accepter que les enfants pauvres d'aujourd'hui soient les adultes pauvres de demain et que nombre de nos jeunes citoyens aient à subir privations

---

<sup>8</sup> Voir les missions d'Habitat Accompagné, notamment celle relative au suivi psychosocial pour le maintien de l'autonomie dans le logement et la prévention des expulsions

<sup>9</sup> Au travers du travail de coordination et de maillage des groupes logement et « Avec ou sans Abris » de la Coordination de l'Action Sociale du CPAS de Saint-Gilles.

<sup>10</sup> Au 30/09/2021 sur 19 personnes concernées, 7 avaient été relogées.

<sup>11</sup> Voir, p.10, du 4<sup>ème</sup> plan fédéral de lutte contre la pauvreté et de réduction des inégalités.

et inégalités. Il est certain que lutter contre la pauvreté des adultes, c'est lutter contre la pauvreté des familles et des enfants.

En 2021, nous avons utilisé l'argent reçu dans le cadre de la mesure « **Zoom 18-25 ans**<sup>12</sup> » (237.846€) pour différentes actions.



D'une part, du soutien pédagogique à destination d'un public qui, bien souvent, évoquent des difficultés méthodologiques au niveau de ses apprentissages. C'est pourquoi, nous avons conventionné avec un organisme de soutien scolaire pour les plus de 18 ans. Nos services jeunes ont accompagné, en 2021, 470 étudiants de plein exercice.

D'autre part, sur un montant de 167.809,51€, il a été décidé de verser une prime jeune unique à destination du public déjà connu par notre Centre et suivi par le Service Social Général, et aussi à un public non connu de nos services qui aura été orienté par un établissement scolaire/université ou par un autre opérateur.

Concrètement, le montant de cette prime a été versé sous la forme d'un forfait variant entre 205€ et 600€ selon des catégories prédéfinies (18-25 ans vivant chez leurs parents, 250€ ; 18-25 ans en colocation, 400€ ; 18-25 ans vivant seul, 500€ ; 18-25 ans vivant seul avec enfant à charge, 600€ ; 18-25 ans en couple avec enfant à charge, 2 fois 300€).

Enfin, nous avons aussi prévu un forfait culturel (dont le montant total était de 15.655€).

---

<sup>12</sup> Extrait de la circulaire du SPP IS qui précise les contours du subside « Ce subside vous permet d'octroyer des aides financières ponctuelles ciblées ou des aides financières plus structurelles en fonction des besoins de chacun. Ces aides ne sont pas limitées aux jeunes ou étudiants qui bénéficient du revenu d'intégration, elles sont ouvertes à tout jeune ou étudiant qui fait appel à l'aide du CPAS et pour lequel un état de besoin est constaté ».



Relevons aussi toutes les aides numériques (achat de PC ou intervention dans la connexion internet) et la prolongation jusqu'au 30/06/2022 de la dispense de l'obligation de travailler pour les étudiants (« job étudiant »).

#### **4. La famille monoparentale**

47,19%<sup>13</sup> des bénéficiaires du Revenu d'Intégration Sociale du CPAS de Saint-Gilles sont des femmes (et elles y ont recours sur une période plus longue que les hommes). Les femmes sont davantage exposées au risque de pauvreté, directement ou indirectement.

La crise a révélé les métiers essentiels dits de première ligne (soin, grande distribution, éducation, aide familiale, aides aux personnes handicapées, ...), des métiers indispensables pourtant mal ou moins bien rémunérés et qui sont principalement exercés par des femmes.



La crise a aussi démontré la nécessité de progresser sur de nombreuses revendications pour les droits des femmes. L'écart salarial ainsi que la surreprésentation des femmes comme cheffes de familles monoparentales (plus de 80%<sup>14</sup>) ont pour conséquence qu'elles ont particulièrement subi les impacts financiers du confinement.

En outre, les violences conjugales et intrafamiliales se sont, elles aussi, accrues durant cette période. En 2022, les plans de formation de nos agents intégreront cette thématique. Portée par notre Coordination de l'Action Sociale, des journées de sensibilisation sur les violences en général, et faites aux femmes en particulier, seront organisées en priorité pour nos travailleurs du Service Social Général et de l'ISP (en priorité) mais aussi pour nos partenaires et tout public.

---

<sup>13</sup> Chiffre extrait du tableau de bord annuel réalisé par le service Comptabilité du CPAS de Saint-Gilles.

<sup>14</sup> Le CPAS de Saint-Gilles compte 460 familles monoparentales dont 92% voient des femmes seules à leur tête (pour 8% d'hommes).



En 2021, avec les subsides supplémentaires, les aides enfants ont été octroyées à un public pouvant dépasser le RIS de 20%. A cet élargissement-là, s'ajoute l'augmentation du plafond des aides.

### **5. Les sans-papiers**

Terme ou plutôt condition qui désigne les personnes résidant sur le territoire belge sans posséder un titre de séjour valable, être sans-papiers est d'abord une situation administrative.

Les circonstances sont multiples mais la réalité reste la même, soit, des hommes, des femmes et des enfants...sans droits et invisibles administrativement.

Alors, certes, en cas de problème de santé, la procédure classique veut que l'aide médicale urgente relève de la compétence des CPAS. A Saint-Gilles en 2021, 1610 aides médicales urgentes ont été allouées. C'est le CPAS qui détermine le niveau d'intervention financière dans les frais médicaux, partiel et jamais garanti.

Avec la crise sanitaire a été mis en avant de manière prégnante, le drame vécu par ces femmes et ces hommes en lien direct avec la perte de leur source de revenus, bien souvent conséquence de la perte de leur travail au noir.

Non éligibles à aucun revenu de remplacement, le CPAS de Saint-Gilles a abordé cette question en déployant des aides exceptionnelles grâce aux subsides COCOM, notamment par la prise en charge d'arriérés locatifs pour leur éviter autant que possible le passage d'un logement (même précaire) à la rue et l'octroi d'aides alimentaires mais aussi la prise en charge de factures d'énergie et les transports en commun (71 bénéficiaires/ménages).

### **6. Les indépendants**

Le COVID-19 et les lockdowns ont, également, eu un impact conséquent sur une grande partie des indépendants. Un certain nombre d'entre eux ont été contraints de cesser leur activité indépendante, d'autres ont été indirectement touchés, par exemple parce qu'ils relevaient de secteurs soumis à une fermeture obligatoire. Une enquête de la BNB<sup>15</sup> auprès des consommateurs montre que pendant la crise, le revenu des ménages des indépendants a eu un impact plus négatif que celui des salariés.

En mai 2020, 64% des travailleurs indépendants ont subi un impact négatif (contre 30% des salariés). En mai 2021, cet effet a été réduit à 25% (contre 16% des travailleurs). Ce qui signifie

---

<sup>15</sup> Voir, p.9, du 4<sup>ème</sup> plan fédéral de lutte contre la pauvreté et de réduction des inégalités.

qu'après plus d'un an de crise, encore 1 travailleur indépendant sur 4 voit le revenu de son ménage diminuer de plus de 10%.

Malgré le redémarrage progressif de l'économie, il nous faudra donc encore prêter attention à la situation des revenus des indépendants qui sont professionnellement touchés, et ce pendant un certain temps même si à ce jour pour diverses raisons<sup>16</sup>, cette catégorie ne semble pas pousser les portes de notre institution (30 personnes sur une période s'étendant depuis le début de la mesure<sup>17</sup>, le 1/10/2020, à fin décembre 2021). Entre 2020-2021, notre service Emploi en aura effectivement suivi 14.

## **7. Les travailleurs intermittents**

On trouvera dans cette catégorie dite des travailleurs intermittents tous ceux auxquels le CPAS aura octroyé un revenu complémentaire à un revenu insuffisant ou à une perte de revenu directement lié aux confinements successifs sans lesquels ils ne nous auraient pas sollicités.

Il s'agit de souligner l'augmentation observée parmi les bénéficiaires du (E)RIS qui s'explique par le non renouvellement des contrats précaires de type intérim ou à durée déterminée, les artistes ne pouvant bénéficier d'une allocation de chômage et les avances sur d'autres allocations sociales/revenus de remplacement (notamment lié au traitement anormalement long des caisses de chômage).

En effet pour les périodes allant du 1/05/2019 au 1/05/2021, nous observons :

- 2121 (E)RIS (hors article 60) en date du 1/05/2019.
- 2263 (E)RIS (hors article 60) au 1/05/2020 soit une augmentation de 6,3' %.
- 2415 (E)RIS (hors article 60) (E)RIS au 1/05/2021 soit un taux d'accroissement dans les mêmes proportions que la période précédente (6,3%).

La reprise économique sera-t-elle au rendez-vous en 2022 ? La crise sanitaire a mis en lumière la précarité de certains statuts.

---

<sup>16</sup> Possiblement, celles en lien avec l'octroi des droits Passerelle ou aussi le fait que le domicile et les activités de ces indépendants ne sont pas géographiquement au même endroit (prise en compte de la compétence territoriale).

<sup>17</sup> Un 1<sup>er</sup> subside de 15.789€ a été octroyé à notre Centre, pour une période s'étendant d'octobre 2020 à février 2021, dans le cadre du plan de relance et de redéploiement de la Région de Bruxelles-Capitale face à la crise COVID-19 du 7/07/2020-Mesure Emploi visant à « Booster le dispositif d'Emploi d'insertion visé à l'article 60§7, notamment pour les entrepreneurs bruxellois victimes de faillites ». Toujours, dans le cadre de ce plan, pour mars 2021 à février 2022, un second subside de 46.000€ a été libéré.

Nous veillerons à orienter au plus tôt ces publics vers le secteur Emploi au sein des services Table d'Emploi et CARRE afin de les soutenir dans leur recherche active d'emploi.

## Perspectives 2022

- L'acquisition de l'application PrimaWeb, mise à disposition par le SPP-IS, qui a pour objectif de gérer les dossiers sociaux en favorisant la consultation de différents flux d'informations (BCSS), la transmission de formulaires (SPP-IS), l'envoi de documents, la gestion des PIIS, ...
- La mise en place, dans notre service Back Office, d'une structure statistique qui permettra la collecte de données, le recensement, l'édiction d'indices et d'indicateurs pour l'analyse socio-économico-démographique.
- Le développement d'outils de reporting interne performant en vue d'une gestion efficiente du traitement et du suivi des factures.
- La dématérialisation de certains aspects du travail pour faire face aux flux croissants de données avec comme bénéfices attendus : l'automatisation des processus, l'élimination des impressions, la diminution des rappels, la maîtrise des délais de paiement.
- La création d'une cellule qui prendra en charge la gestion de certains subsides.
- L'acquisition d'un logiciel de soin plus adapté aux besoins d'une maison de repos moderne.
- Le déploiement d'un service social interne à la maison de repos, qui, en lien avec les différents acteurs du quotidien de la maison de repos, contribuera à mieux préparer les entrées en maison de repos et à accompagner le résident durant son séjour.
- L'obtention des subventions supplémentaires de la part d'IRISCARE via une demande de subvention facultative. Ce qui en cas d'approbation par IRISCARE pourra permettre de créer un poste supplémentaire en aide-ménager (CDI) et également d'augmenter le financement de 3 postes aides-ménagers qui sont déjà subventionnés mais pas totalement (ACS et Maribel social).
- La prise de contact par le Collectif Violette du service GAPADOM en vue d'améliorer le programme informatique utilisé pour le service d'aide à domicile.
- Le maintien de la représentation du service d'aide à domicile au sein de la FSB (Fédération des Services Bruxellois d'aide à domicile). Cette fédération représente

tous les services d'aide à domicile bruxellois auprès des institutions publiques (IRISCARE par exemple).

- Le maintien de la mise en place d'un dispositif d'accueil de soirée s'étendant de septembre à juin et piloté par le service social du Restaurant du Cœur.



- Le maintien de l'organisation de rencontres avec les médecins et les pharmaciens de la commune pour améliorer les collaborations et l'accès aux soins de nos publics.
- La mise en place d'une campagne de prévention et de sensibilisation à la santé buccodentaire ainsi que la participation au projet pilote d'un cabinet dentaire mobile (DoucheFlux et autres partenaires).
- Le suivi des collaborations et partenariats en matière de Culture et de lutte contre la précarité infantile.
- La mise en place de collaborations avec les PMS pour accentuer l'investissement autour de la scolarité.
- La lutte contre le sans-abrisme des jeunes en maintenant le travail de maraudage.
- L'augmentation de la visibilité de la MADO SUD sur son périmètre géographique et son rattachement organique au Département de l'Action Sociale du CPAS.
- La planification d'un événement porté par les MADO bruxelloises.

- L'installation de la MADO Sud à la rue du Tir sur le site de l'ECAM (avec d'autres services Jeunesse).
- Le renforcement des contacts avec la MADO Sud en vue d'offrir une offre de service jeunesse cohérente et adaptée, ce compris le CEMO.
- Le renforcement de l'accompagnement des indépendants par les services de Médiation de dettes et d'Emploi.
- Le suivi de la hausse des prix de l'énergie et des mesures fédérales liées à la crise sanitaire COVID-19.
- La signature d'une convention de collaboration entre notre service Energie et les Compagnons Dépanneurs.
- Le renforcement de stock des taques électriques et de chauffages électriques d'appoint dans le cadre des interventions de contrôle de conformité des installations au gaz.

## **III.2 Une politique sociale émancipatrice**



Pour nous le logement et l'emploi sont deux leviers indispensables à l'émancipation et l'autonomisation de nos publics.

## 1. Le logement

Disposer d'une adresse et d'un chez-soi constitue l'étape indispensable pour bénéficier de droits sociaux, civils et politiques. Sans logement, il est impossible de se former, chercher un travail, vivre sa citoyenneté...Vivre sans « chez-soi » constitue une grave injustice et une violation des droits fondamentaux.

### *Kot Autonome Provisoire (KAP)*

Dispositif qui développe un accompagnement spécifique et intensif à l'autonomie des jeunes de 16 ans à 25 ans via l'outil logement. Ce dispositif s'inscrit dans la lutte contre le sans-abrisme des jeunes. Actuellement, 14 unités de logement cogérées entre le CEMO et l' AIS de Saint-Gilles. L'ambition des prochains mois est de passer à 20 unités.



### *Le dispositif d'accompagnement à la recherche de logement*

Grâce aux subsides COVID, nous avons pu engager en mi-février 2021 (prolongation prévue en 2022) une accompagnatrice logement qui procure aux usagers une aide individuelle, un soutien et un coaching intensif dans la recherche de logement. Soulignons que 6 mois ½ après son engagement, le travail de cette accompagnatrice a contribué au relogement de 12 ménages/familles.

Ce service est un complément essentiel au travail fourni par les assistants sociaux du CAFA-DPA et du CPAS.



### *L'octroi d'adresses de référence*

L'adresse de référence est un outil d'accompagnement pour les assistants sociaux qui permet le rétablissement des droits des usagers et la régularisation de leur situation administrative.

Depuis juin 2021, le service social général oriente des personnes en adresse de référence et sans-abris vers l'accompagnatrice logement afin de mener un travail individuel et intensif de recherche de logement.

En septembre 2021, nous avons 251 personnes en adresse de référence dont 15 depuis plus de 2 ans (avec 46 sans-abris).

### *La convention avec le Foyer du Sud*

Dans le cadre de la lutte contre les logements insalubres, une convention inédite de collaboration avec le Foyer du Sud a été signée au 1er trimestre 2021 et dont l'objet est la mise à disposition de 10 logements pour des personnes en situation d'extrême urgence (Activation de l'article 35 de l'AGRBC du 26/09/1996). En 2021, 8 demandes ont été adressées au Foyer du Sud. 4 logements ont effectivement été attribués. En effet, les délais d'attribution impliquent qu'un logement soit disponible et rénové. Pour 2022, entre janvier et février, 3 personnes se verront attribuer un logement.

### *Les collaborations avec les Agences Immobilières Sociales et autres opérateurs*

Dans le cadre de notre collaboration avec l'AIS de Saint Gilles et d'autres opérateurs, plusieurs unités de logements destinées à des publics différents sont disponibles à Saint-Gilles, entre autres :

- 15 logements de transit pour des sans-abris, des femmes seules avec enfants (victimes ou non de violences conjugales), gérés avec les services d'accompagnement à domicile du CPAS de Saint-Gilles.
- Un projet intergénérationnel avec 17 places pour seniors et 25 places pour étudiants, géré en partenariat avec l'AISE et 1Toit2Ages.
- Une maison communautaire de 4 chambres pour femmes sorties de prison ou victimes de la traite des êtres humains, créée en collaboration avec Solidarité Logement et gérée par l'AIS. L'accompagnement social est pris en charge par Rezone et ISALA.



- Quatre et bientôt huit places pour des projets visant la mise à l'abri et l'autonomie des jeunes en errance sont également en place et se développeront ; ce travail s'effectue en collaboration avec le secteur de l'aide à la jeunesse, dont le CEMO, ABAKA et SOS JEUNES.

#### *Initiative Locale d'Accueil*

Saint-Gilles s'est engagée en tant que commune hospitalière. A ce titre, le CPAS se considère comme partie prenante de toute action visant ses usagers et qui s'inscrit dans cette optique.

En février 2019, le CPAS de Saint-Gilles a réouvert 2 places isolées en ILA (au 156 rue Defacqz ; logement AIS). Le taux d'occupation était de 100%, cette année-là.

En mai 2020, le CPAS a réouvert 2 places familles (4 places familles par studio) au 4 Chaussée de Waterloo (logement CPAS) avec un taux d'occupation de 85,7% (principalement parce qu'une unité était occupée par une famille de 3 personnes et non de 4).

L'occupation a été de 79,4% en 2021. Principalement suite au décès d'un bénéficiaire, ce qui a conduit à une occupation de logement prévu pour 4 personnes par 2 personnes.

## 2. L'emploi

L'emploi est bel et bien repris parmi les droits fondamentaux consacrés par l'article 23 de notre Constitution, nécessaires pour mener une vie conforme à la dignité humaine.

Chaque citoyen doit pouvoir accéder à une formation et un emploi. L'emploi de qualité est une source vitale d'émancipation.



Au CPAS de Saint-Gilles, nous considérons que la formation est un instrument fondamental pour l'accès à un emploi de qualité, et dès lors, une insertion durable.

### *La formation*

La formation, qu'elle soit qualifiante ou certifiante, est à envisager comme un tremplin. Pour 2021, 347 personnes sont entrées en formation (avec taux de réussite de 57%). De plus, nous prenons en charge les frais de crèche (39 familles concernées en 2021) pour éviter que l'absence de garde des tous petits ne soit un frein à la formation.

La crise sanitaire est venue bousculer l'organisation des formations, en en suspendant certaines ou en en reportant d'autres. Ceci dit, en 2021, nous avons continué à équiper en matériel informatique nos publics en formation afin de leur permettre d'accéder aux formations organisées en ligne

## *L'Article 60§7 LO des CPAS du 08/07/1976*

2021 fut une année au cours de laquelle les services Emploi ont cherché à renforcer et à créer de nouveaux partenariats visant à la mise à l'emploi des artistes mais aussi de profils plus spécialisés, notamment pour la fonction de menuisier<sup>18</sup> en vue de s'adapter à la diversité des publics.

En lien avec l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale relatif à l'emploi d'insertion visé à l'article 60§7 de la loi organique du 8/07/1976 paru le 23/05/2019, sur l'harmonisation des pratiques des 19 CPAS de la Région de Bruxelles-Capitale, rappelons que 300 h de formation sont désormais prévus dans le cadre de la mise à disposition des travailleurs sous contrat d'insertion.

Relevons que sur les 317 travailleurs occupés sous contrat d'insertion dont 166 ont signé leur contrat de travail en 2021, 62 ont au cours de cette même année, participé à une formation. Plus précisément, 66,13% à des formations liées à l'exercice de leur fonction ; 17,74% à des formations en langues (français, néerlandais) ; 16,13% à des formations professionnelles.

Suite à la Circulaire ministérielle relative à la répartition pour l'année 2022, des moyens issus de la 6<sup>ème</sup> réforme de l'Etat en application de l'article 60§7 de la loi organique des CPAS du 8/07/1976-subvention majorée en économie sociale, dont nous n'avons eu connaissance du contenu par le Cabinet du Ministre Bernard Clerfayt que le 28/01/2022, le CPAS de Saint-Gilles devra compter avec un contingent de postes en économie sociale réduit de 12 postes. Effectivement, nous passons de 68 postes à 56.

Le motif invoqué pour justifier cette réduction est de repenser la répartition des moyens d'affectation des postes au niveau régional. Cette répartition annuelle se fondera dorénavant sur le nombre de bénéficiaires (DIS et DAS<sup>19</sup>) par CPAS ventilés selon les bénéficiaires totaux en Région de Bruxelles-Capitale.

De plus, selon la Circulaire, le volume des postes Article 60§7 sur financement en économie sociale affecté en interne, dans les services du CPAS, ne peut dépasser 25% du total : soit, à Saint-Gilles, 14 postes pour 2022.

Précisons dès maintenant, qu'à la date d'envoi de cette Circulaire, nous sommes en dépassement du volume de notre contingent 2022 vu que sur les 94 postes affectés de manière conventionnelle, 72 sont occupés. Or, nous devons opérer cette réduction qui ne sera pas sans conséquence sur notre stratégie d'affectation des postes.

---

<sup>18</sup> Convention de partenariat signée avec Atelier Groote Eiland.

<sup>19</sup> Abréviations de Droit à l'Intégration Sociale et Droit à l'Aide Sociale.

Enfin, cette mesure fait passer le budget total de 1.807.388,71€ en 2021 à 1.547.085,12€ en 2022.

### 3. Le droit à l'épanouissement culturel & social

L'article 23 de notre Constitution pose comme droit fondamental celui de pouvoir mener une vie conforme à la dignité humaine. Il ajoute à cette fin, qu'il y a lieu de garantir par la loi, et de rendre possible concrètement, les droits économiques, sociaux et culturels du citoyen. C'est ainsi que le droit à l'épanouissement culturel et social est consacré.

La politique du CPAS de Saint-Gilles ne pourrait, dès lors, être complète si elle ne tenait pas en compte cette dimension. Plus encore, l'émancipation réelle de l'utilisateur exige que l'accompagnement social délivré intègre un objectif d'épanouissement personnel et d'intégration lequel passe, selon nous, par la culture.



C'est pourquoi, l'offre du service Culture continue à représenter un pilier fondamental de l'institution. Ce qui permet l'octroi d'aides individuelles (dont les tickets Article 27<sup>20</sup>), non pas seulement aux usagers du CPAS, mais également aux personnes dont le revenu est de 20% au-dessus du RIS.

Au-delà de la dimension individuelle, des activités collectives ont pu être maintenues, notamment celle du tourisme social en été 2021. Cette action d'été a concerné 23 familles, soit 45 personnes au total.



<sup>20</sup> En effet, le CPAS de Saint-Gilles collabore avec l'ASBL Article 27. Il met dès lors à disposition de son public des tickets modérateurs donnant l'accès à diverses activités culturelles pour la modique somme de 1,25€.

#### 4. La participation active des usagers

Accroître la capacité d'agir (*empowerment*) des usagers, en renforçant certains projets participatifs ou en en développant de nouveaux durant les années à venir demeure une priorité.

De plus, afin de compléter son action préventive<sup>21</sup>, notre CPAS fait le choix de la participation active des usagers. En effet, nous décidons d'accorder de l'importance au point de vue de l'utilisateur dans l'élaboration de notre politique d'action sociale et dans l'adaptation de nos procédures.

Nous considérons le processus de participation et d'intégration de l'utilisateur comme indispensable et bénéfique vu qu'il permet d'améliorer la qualité du service qui lui est offert et, surtout, de contribuer à la lutte contre le non-recours.

##### *Plateforme participative pour les usagers*

Plus communément appelée « Plateforme citoyenne », cette plateforme a pour mission d'analyser une problématique spécifique et de proposer des pistes pour que nous puissions adapter ponctuellement notre politique sociale.



---

<sup>21</sup> Rappelons qu'une des caractéristiques du CPAS de Saint-Gilles est de ne pas se contenter de répondre à l'urgence sociale uniquement par une aide financière curative. Certes, une aide financière et/ou matérielle représente à bien des égards une partie de la solution. Cependant, à cette logique curative, l'expérience des travailleurs sociaux et de dispositifs existants montrent qu'une action préventive forte s'avère efficace. Il est nécessaire de travailler en complémentarité sur le curatif et le préventif.

Cette 3<sup>ème</sup> édition de la Plateforme est portée conjointement par le CFS (organisme d'éducation permanente dont l'expertise est reconnue en matière pédagogique et d'organisation de la parole des usagers) et par notre Centre dont sont issus les participants.

*Conseils participatifs à la Maison de repos et à la Résidence service*

Conformément aux modes d'organisation des maisons de repos, nous avons malgré la crise sanitaire pu tenir 2 grandes assemblées avec les résidents (et parfois des membres de la famille), occasion d'aborder les questions relatives à la crise sanitaire, le déménagement et la gestion du quotidien.



## 5. La lutte contre le non-recours

Le non recours aux droits reste difficile à chiffrer (saturation des services, lourdeur administrative et complexité des procédures expliquent le découragement de faire valoir ses droits).

S'assurer qu'une personne qui a droit à une aide quelle qu'elle soit (financière ou matérielle) en bénéficie dans les faits. La question du non recours est étroitement liée à celle de la fracture numérique. Aujourd'hui, même si le nombre de personnes qui a accès à la technologie informatique augmente, le nombre de personnes qui en est exclue est doublement pénalisé. Parce que globalement, il s'agit de personnes déjà fragilisées (seniors, familles monoparentales, isolés, infra scolarisés voire sans diplôme, ...) ne disposant pas toujours des ressources informatiques, du langage administratif et des savoir-faire numériques.

La digitalisation des services accentue, dès lors, l'exclusion de ces personnes et renforce les inégalités sociales. Ne pas disposer des outils, ne pas les maîtriser, isole et pénalise injustement<sup>22</sup>. Il nous appartient en tant que service public de nous assurer que les aides et services proposés soient facilement et effectivement accessibles pour les citoyens éligibles.

### *Renforcement des dispositifs informatiques*

Afin de pouvoir mettre à la disposition du public des outils en ligne, un agent de prévention numérique a été engagé au Département de Prévention Adultes.

Notre service EPNAa a fonctionné dispensant un accompagnement de type individuel pour renforcer les compétences IT. Cette présence fut particulièrement appréciée de nos usagers compte tenu de la fermeture de nombreux guichets (les mutuelles, les banques, ...).

---

<sup>22</sup> Il est question d'un ménage sur trois en Belgique avec de faibles revenus ne disposant pas d'une connexion internet, de 40% de la population belge ayant de faibles compétences numériques (un chiffre qui monte à 75% chez les personnes à faibles revenus et un niveau de diplôme peu élevé). Elles sont respectivement 55% et 67% à ne pas effectuer de démarches administratives en ligne (<https://www.kbs-frb.be/fr/quatre-belges-sur-dix-risque-dexclusion-numerique>)



Signalons, enfin, notamment au sein du service Culture la flambée des aides IT (équipements) en 2021. Entre 2020 et 2021, nous sommes passés de 291 aides (pour un montant de 104.690,4€) à 1258 aides (montant dépensé est de 234.182,9€).

*Lettre ouverte*<sup>23</sup>

Diffusion en septembre 2021, à l'initiative de la Coordination de l'Action Sociale du CPAS de Saint-Gilles, d'une lettre ouverte destinée à sensibiliser à l'importance de maintenir les guichets ouverts malgré le télétravail et la digitalisation croissante.



---

<sup>23</sup> « Face à la digitalisation des services, les guichets doivent rester ouverts. Revenons à l'humain ! ».

*Collaboration avec Proximus-Internet for all (dès 2022)*

Dans la lutte contre la fracture numérique, nous avons souscrit à l'offre proposée par Proximus consistant à permettre l'accès à une connexion domestique du plus grand nombre.



## Perspectives 2022

- Le maintien du poste d'accompagnatrice recherche logement.
- La revitalisation de la Plateforme Logement des 19 CPAS, consolidation de sa légitimité et demande d'appui auprès de la Fédération des CPAS.
- Le maintien de la collaboration avec le Foyer du Sud sur base de la convention relative à la contractualisation de l'attribution de logements (Art.35 de l'AGRBC du 26/09/1996).
- La réflexion sur l'organisation de la Table du Logement en vue d'une corrélation optimale entre le travail de terrain, les permanences individuelles et les ateliers collectifs.
- La progression du projet « Réseau logement solidaire » qui vise à un accompagnement en réseau à la recherche de logement et à la sensibilisation des propriétaires.



- L'accroissement des unités du dispositif KAP (Kot Autonome Provisoire).

- Le remaniement de la procédure en lien avec la liste Logement à Problèmes (LAP)
- La refonte des normes d'accompagnement et d'encodage des données statistiques du service Habitat Accompagné en vue de se conformer au nouvel arrêté relatif à l'agrément et au mode de subventionnement des centres d'aide d'urgence et d'insertion.
- La poursuite de la collaboration dans le cadre des Ateliers Pédagogiques Personnalisés (APP).

- Le possible maintien de la collaboration avec My Sherpa ou tout autre opérateur de soutien scolaire pour les étudiants.
- Le déploiement de la collaboration avec la MADO SUD, ce compris le dispositif de salle d'étude.
- La poursuite du travail de collaboration avec les opérateurs du réseau formatif néerlandophone.
- Le remaniement des procédures et outils du dispositif à l'emploi d'insertion visé à l'Article 60§7 en lien avec l'évaluation des partenariats, le monitoring des postes et l'implémentation du « Plan d'Acquisition des Compétences » (PAC) pour répondre aux exigences fixées dans le nouvel arrêté relatif à l'emploi d'insertion visé à l'Article 60§7.
- La poursuite de projets de formation combinée à l'emploi d'insertion et aussi du Plan de Relance des Ex. Indépendants (dont l'objectif est de privilégier l'accès au dispositif d'emploi d'insertion des indépendants ayant fait faillite durant la crise sanitaire).
- Le renforcement et/ou la création de nouveaux partenariats en vue de favoriser la mise au travail via le dispositif lié à l'emploi d'insertion de profils plus artistiques.
- Une reprise des suivis intensifs, par le service social, qui devrait permettre de stabiliser voire de réduire les publics aidés par le CPAS. En effet, une orientation rapide vers le secteur emploi couplé à un suivi intensif dans la recherche d'emploi favorisera la réinsertion professionnelle de nombreux bénéficiaires. Notons aussi la reprise des visites à domicile suspendues durant la crise sanitaire. Ce qui permettra de confirmer la compétence territoriale de notre Centre et détecter les fausses déclarations de résidence.
- La diffusion de la brochure « Saint-Gilles commune hospitalière et solidaire » ainsi que l'organisation d'une ou plusieurs séances d'informations.
- La réorganisation d'un festival culturel pour les adultes les plus éloignés de la Culture (Festival CAP CULTURE).
- L'organisation d'un tournoi de football féminin au printemps 2022 (Place aux filles).
- Dans le cadre de nos actions collectives, et en vue de lutter contre la fracture numérique, il s'agirait d'outiller les participants afin qu'ils poursuivent le processus en

visio-conférence mais également de les autonomiser face à la digitalisation croissante des services.

- La poursuite du développement d'outils et de contenus pédagogiques en matière d'empowerment par notre service de remobilisation sociale (Espace Ressources). La mise en place d'un nouvel atelier qui a pour but de renforcer la capacité d'agir et d'être autonome du public.
- Réponse à l'appel à projet MIRIAM, projet d'empowerment, de femmes en situation de monoparentalité.
- La poursuite du développement d'activités et des animations scolaires avec les jeunes de familles très démunies.
- Avec le concours du service Energie, le placement de détecteurs de CO lors des contrôles du service SIIG de Sibelga.
- L'amélioration continue des ateliers ECO& CO<sup>24</sup>.

---

<sup>24</sup> Propose « une programmation régulière d'ateliers collectifs en lien avec les enjeux actuels : le logement, l'alimentation, la consommation, ... »

### **III.3 Une politique sociale soucieuse de l'environnement**





Depuis plusieurs années, le CPAS de Saint-Gilles a mis en place une politique d'investissement ambitieuse afin de faire face aux grands enjeux auxquels il est confronté.

Des enjeux orientés vers l'amélioration des infrastructures dans une perspective de gestion durable et de réduction de l'empreinte carbone de l'institution.

Citons pour ces dernières années :

- Les travaux réalisés au sein de notre maison de repos à savoir la construction de deux nouvelles ailes et progressivement la rénovation de l'ensemble de notre maison de repos et cela dans une logique de réduction de notre empreinte carbone (cahier des charges imposant d'aller au-delà des normes PEB réglementaires, récupération des eaux de pluie, installation d'équipement économiseur d'énergie etc...).
- Le placement de chaudières à condensation et d'un ballon d'eau chaude thermodynamique avec des panneaux solaires au sein de notre bâtiment situé rue de la Victoire 67 (« Les Platanes ») et ce dans le cadre de subsides de la région bruxelloise à l'aide de son dispositif PTI (Plan Triennal d'Investissement).
- La pose de chaudières à condensation économisant la consommation en gaz de nos installations de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire sur les sites de la rue du Fort 25 (CAFA) et de la rue Arthur Diderich 34 (Résidence service).
- L'installation de panneaux solaires sur la toiture de la Résidence service afin d'optimiser la production d'eau chaude sanitaire et de profiter de l'énergie solaire plutôt que d'énergies fossiles.

Soulignons également que la collaboration avec Sibelga dans le cadre du projet SolarClick est incontestablement un succès car au-delà des effets nous ayant amenés au placement de panneaux photovoltaïques sur la toiture de notre administration centrale, cette installation comptant 96 panneaux nous permettra d'économiser approximativement 11 tonnes de CO2 par an.





Evoquons aussi plusieurs initiatives concrètes mises en œuvre par les services et qui s'inscrivent dans une perspective durable :

- Avec l'Épicerie sociale, sensibilisation des usagers aux enjeux de la consommation et de l'alimentation durable (bio, locale et de qualité)
- Avec Eco & CO, dans leurs ateliers, sensibilisation et accompagnement des locataires et propriétaires à la consommation énergétique
- Orientation des usagers vers les fournisseurs de matériel informatique reconditionné, de vêtements et de mobiliers de seconde main
- Obtention d'un label Good Food octroyé par Bruxelles Environnement dans le cadre de la gestion de la cuisine et la préparation des repas dans notre maison de repos
- Rappelons enfin l'achat de véhicules électriques pour le CPAS et l'Épicerie sociale



## Perspectives 2022

- La mise en place d'une réelle politique de mobilité douce puisque nous irons au-delà de nos obligations légales en termes d'emplacement vélos sur nos différents sites. Par ailleurs, le CPAS prendra en charge une assurance spécifique pour ces vélos ce qui tranquilliserà les travailleurs et incitera à l'usage du vélo sur le chemin du travail.
- En 2022, des bornes électriques supplémentaires seront placées sur le site de la maison de repos ce qui facilitera l'usage des deux véhicules propres récemment acquis en leasing (à l'usage du service technique) et du nouveau véhicule servant aux déplacements institutionnels livré en 2022. D'autres projets sont en cours puisque deux véhicules thermiques sont à renouveler et qu'ils feront probablement l'objet d'un renouvellement en énergie propre en 2022 ou 2023.
- En 2022, trois co-générateurs au sein de la maison de repos seront actifs et nous permettront de nous passer partiellement de l'usage du gaz qui alimente aujourd'hui à plein les chaudières au sein de la maison de repos.
- Une réflexion est en cours dans le cadre des travaux au sein de la maison de repos mais il est probable que les équipements de cuisine et de la buanderie actuellement au gaz passeront à l'électrique en 2022 ou 2023.
- En 2022, au moins un groupe de ventilation supplémentaire couplé à une pompe à chaleur sera installé sur l'un de nos plateaux de bureaux. Cette technologie permet un renouvellement d'air au sein de nos locaux et sera alimenté, au moins en partie, par de l'électricité produite localement puisque nous avons équipé la toiture de notre administration centrale de panneaux photovoltaïques il y a moins de deux ans (avec une économie en tonne de CO2 estimée à 11 tonnes par an).
- Rappelons également que le site de la maison de repos sera équipé très prochainement de citernes d'eau de pluie pour l'usage des chasses d'eau. Le local de traitement d'eau est actuellement en cours de travaux mais il est probable qu'au moins une partie du site sera fonctionnelle en 2022 pour la récupération des eaux de pluviales.

### III.4 Une politique attentive au bien-être des usagers et de son personnel



Dans ce contexte particulier de crise, nos travailleurs sociaux n'ont pas lâché. Ils ont démontré une réelle capacité à s'adapter et à se réorganiser. Ils ont travaillé ensemble, menant un travail collectif et collaboratif nécessaire dans un contexte d'instabilité et d'incertitude.



Plus que de profiter de l'occasion pour les remercier à nouveau, nous voulons qu'ils se souviennent que nous ne les oublions pas. Ils ne sont pas non plus invisibles mais particulièrement essentiels. Nous mettons tout en œuvre pour renforcer leur sentiment de considération et veiller à leur bien-être au travail.



La finalité du travail social est l'aide, le soutien, l'accompagnement à la citoyenneté des personnes, en co-participation et en co-action avec elles. Ces dernières doivent être reçues, entendues, écoutées et leurs dossiers traités à temps dans un environnement où les conditions de la rencontre sont réunies.

## **1. A destination du personnel**

### *a. Formation en néerlandais*

En 2022, le service GRH entamera, entre autres, le vaste projet de faire le point sur la connaissance du néerlandais au sein du personnel.

En cas de non maîtrise de la seconde langue pratiquée en Région bilingue et d'absence de certificat linguistique émanant du Selor, le collaborateur sera invité à participer activement à l'acquisition de la langue qui lui fait défaut.

### *b. La formation continuée et la supervision*

Nous continuons à penser qu'il s'agit de leviers utiles pour réfléchir à la simplification des procédures et à la réduction de la violence qui pourrait être ressentie ou vécue par les usagers et/ou les agents.

En outre, un dispositif comprenant un plan de formation individuel systématique, possible socle commun, incluant à la fois des formations ciblées<sup>25</sup>, à réaliser endéans une certaine période, et des formations libres selon les fonctions est en réflexion et implique même la mise en relation avec des centres de formation spécialisés dans toutes les thématiques utiles à notre personnel.

### *c. La formation de la première et deuxième ligne*

Dans le cadre de l'accueil des nouveaux entrants et dans la perspective d'informer sur la multiplicité des services et des aides mais aussi de créer une identité institutionnelle commune ces formations, interrompues suite aux mesures sanitaires, continueront à être dispensées.

### *d. Revalorisation barémique*

La mise en œuvre progressive du protocole de revalorisation du personnel, débattu en Comité de négociation C, portera sur d'importantes avancées barémiques et non barémiques, fruit des efforts consentis par les communes et CPAS.

Au cours de ces prochaines années, entre 2021 et 2025, les barèmes des collaborateurs de la commune et du CPAS augmenteront en commençant par le niveau E pour s'achever avec le niveau A.

---

<sup>25</sup> Portant notamment sur les violences conjugales ou intrafamiliales, la déconstruction des stéréotypes en tout genre (racistes, homophobes, sexistes, ...) et la précarité.

En outre, dans le courant de l'année 2022 avec effet rétroactif pour 2021, sera mis en place pour les agents contractuels le second pilier de pension. Toujours suite à ce protocole, en janvier 2022, les collaborateurs verront la valeur de leur chèque repas passer à 8€.

Le coût de l'implémentation de ces mesures seront précisés dans la partie budgétaire.

## **2. A destination des usagers**

### *a. Information et communication externe*

Nous devons continuer à déployer notre politique d'information et de communication à destination des usagers. L'enjeu sous-jacent est véritablement de lutter contre le non-recours, quand bien même son taux serait difficile à objectiver.

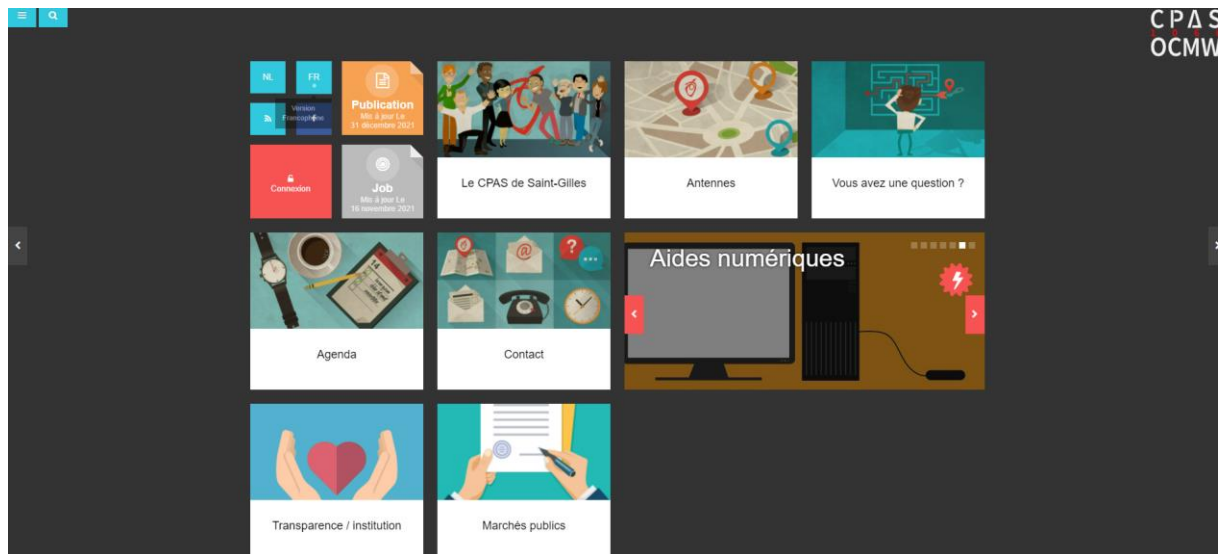
Rappelons l'importance que notre CPAS accorde aux dispositifs participatifs. Par conséquent, en matière de communication, nous n'hésitons pas à la coconstruire avec nos publics, les incluant dans l'élaboration des contenus ou à d'autres étapes du processus de production.

La communication interne et externe a également connu énormément de changement en 2020 et 2021 puisque notre site intranet, développé en 2019, a connu une forte croissance de son contenu et du nombre de visiteurs.

Un nouveau site internet pour notre Maison de repos est en cours de finalisation. Celui-ci a pour but de mettre en avant les activités de celle-ci dans la perspective des travaux importants qui nous amènera à changer fondamentalement son infrastructure, ses équipements et son fonctionnement dans le futur.

La communication externe et le ralentissement de certaines de nos activités vers nos publics ne nous ont pas empêché de communiquer l'inauguration de la nouvelle aile de notre Maison de repos et des nouveaux locaux du Resto du Cœur de Saint Gilles sur nos réseaux sociaux et à travers les médias plus traditionnels. Des capsules vidéo ont également vu le jour et se développeront encore dans les mois et années à venir.

Le site du CPAS <http://cpas1060.be/> verra son ergonomie se moderniser en 2022 et sera disponible sur les supports type tablette, smartphone etc. Cette nouvelle plateforme permettra plus facilement la digitalisation des demandes des usagers vers le service social.



La recrudescence des demandes effectuées à distance (Email, téléphone) en période de crise sanitaire nous enjoint à développer et à mieux monitorer nos outils d'accessibilité (Email, centrale téléphonique). Ce qui nous amène à envisager des investissements pour les mois, voire les années à venir.

Depuis quelques années, le CPAS de Saint-Gilles produit un certain nombre de brochures qui permettent aux usagers d'avoir une idée simple mais exhaustive de l'ensemble des aides qu'il est en mesure de délivrer.

La crise COVID a aussi vu un document précisant les différentes aides dont pouvaient bénéficier les usagers être produit par les services de communication du CPAS.

On recense à cet égard sur son site internet, les brochures réalisées au niveau de la Coordination Sociale (à destination des parents, à destination des personnes étrangères, à destination des jeunes, des personnes âgées, des professionnels du secteur social, etc.) et les publications réalisées par le CEMO et le CAFA asbl.

Enfin, relevons les brochures réalisées par d'autres opérateurs mais diffusées par le CPAS (les différents guides du SPP-IS ou des organismes de sécurité sociale).

Tant pour la production que pour la diffusion, le CPAS de Saint-Gilles poursuivra ses activités actuelles, conformément à ses obligations telles que décrites dans la Charte de l'assuré social, tout en poursuivant son usage raisonné des réseaux sociaux (si cela s'avère nécessaire et que cela offre des possibilités d'informer les usagers).



*b. L'amélioration de l'accueil des publics*

Il est question de l'amélioration des infrastructures dédiées directement à l'accueil de nos usagers, de nos résidents (à notre Maison de repos et à notre Résidence service) tout comme de nos locataires, et ce, afin que le CPAS de Saint-Gilles soit un exemple de convivialité.



L'accueil du CPAS (rue Fernand Bernier) devrait être entièrement rénové durant la dernière partie de l'année 2022 et ce, après une consultation importante des différents acteurs impliqués dans la gestion de l'accueil des usagers et grâce à l'aide spécialisée d'un assistant à la maîtrise d'ouvrage.

L'année 2022 verra encore des rénovations importantes puisque le service « Emploi » du CPAS devrait occuper avant la fin du 1<sup>er</sup> semestre conjointement avec d'autres partenaires de l'emploi et de la formation, dans une perspective de synergie, le bâtiment « Schindler » entièrement rénové, situé rue de la Source, avec, là encore, des fonctions d'accueil des usagers modernes et adaptées au public.

Rappelons, le déménagement de notre Maison de l'Adolescent à la rue du Tir, au printemps prochain, dans le bâtiment de « l'ECAM ». Ce bâtiment abritera le pôle jeunesse communal en vue de renforcer les collaborations entre les différents services en charge de la jeunesse.



## Perspectives 2022

- Le développement des softs-RH afin de permettre à notre service des Ressources humaines d'être à la fois un service de support à la sélection et à l'évaluation des membres du personnel mais aussi d'intégrer un pôle de formation et de développement du personnel.
- L'organisation par le service GRH de moments de rencontres conviviales entre les collaborateurs pour compléter notre dispositif d'«onboarding».
- La mise en place et le pilotage par notre service RH des plans diversité, mobilité et de formation.
- Le passage d'un télétravail de crise à l'organisation d'un télétravail structurel avec les services de support et les équipements indispensables.
- En 2022, à des fins de modernisation et d'écologie, nous projetons de transmettre certains documents légaux par voie électronique à l'ensemble du personnel.
- Une réflexion sur l'attractivité de ce que l'institution propose afin d'attirer de nouveaux talents.
- Le soutien du service GRH à la Direction de la Résidence « les Tilleuls ».
- Au niveau de la maison de repos, en 2022, la remise à plat de l'organisation dans le cadre des travaux avec une focalisation sur la documentation des processus, la mise en place d'outils de communication mais aussi la mise à niveau des équipements informatiques.
- Le développement d'un nouveau site internet qui rendra mieux compte de la vie quotidienne au sein d'une maison de repos.
- Le déploiement d'une stratégie de communication afin de rendre la maison de repos plus visible dans le paysage bruxellois et ainsi augmenter le taux d'occupation. Précisons que dans les prochaines années, la maison de repos du CPAS de Saint-Gilles sera l'une des plus grandes maisons de repos publiques tant sur le plan des surfaces que de la capacité.

- A cheval sur plusieurs années, à partir de 2022, la centralisation sur un site de tous les assistants sociaux du Service Social Général suite au déménagement du secteur Emploi à la rue de la Source.
- Le déploiement d'outils favorisant la communication entre les usagers et le Service Social Général : développement de demandes en ligne, ce compris la couverture médicale (cartes médicales/réquisitoires). Sont également en réflexion l'envoi de sms automatiques de rappel de rendez-vous ou la mise en place d'un nouveau système de téléphonie.
- En collaboration avec la Coordination de l'Action Sociale, l'organisation de 2 événements annuels en lien avec les violences conjugales et intrafamiliales, la précarité et parents solo à destination des usagers, des travailleurs ou des partenaires.
- Au niveau du service de remobilisation sociale, le développement d'outils et de contenus pédagogiques transposables aux actions en visio-conférence, la création de nouveaux partenariats opérationnels en matière de visio-conférence et l'acquisition d'outils permettant de renforcer la communication avec le public par des canaux plus usuels : Mail, WhatsApp, Facebook, Messenger.
- Retrouver, dans le cadre du service de remobilisation, une dynamique plus soutenue en matière d'actions collectives : développer de nouveaux partenariats, renforcer la communication vis-à-vis du public et du réseau et proposer plus de contenus axés sur la prévention.
- Pour le Restaurant du Cœur, entamer les travaux de rénovation au niveau -1 du 22 rue de Bosnie consistant en l'aménagement de bureaux en nombre suffisant et plus confortables pour l'équipe, d'une salle de réunion et d'un espace de stockage des marchandises fonctionnel et sécurisé.
- Au service Médiation de dettes, l'actualisation de la campagne d'affichage des « Conseils du mois » (nouveau lié au contexte actuel), la préparation et la diffusion de capsules vidéo et la digitalisation des outils de prévention.
- La constitution d'une farde énergie à destination des travailleurs sociaux.
- La présentation de la fiche technique Vivaqua et du nouveau calculateur.

## IV. Budget 2022

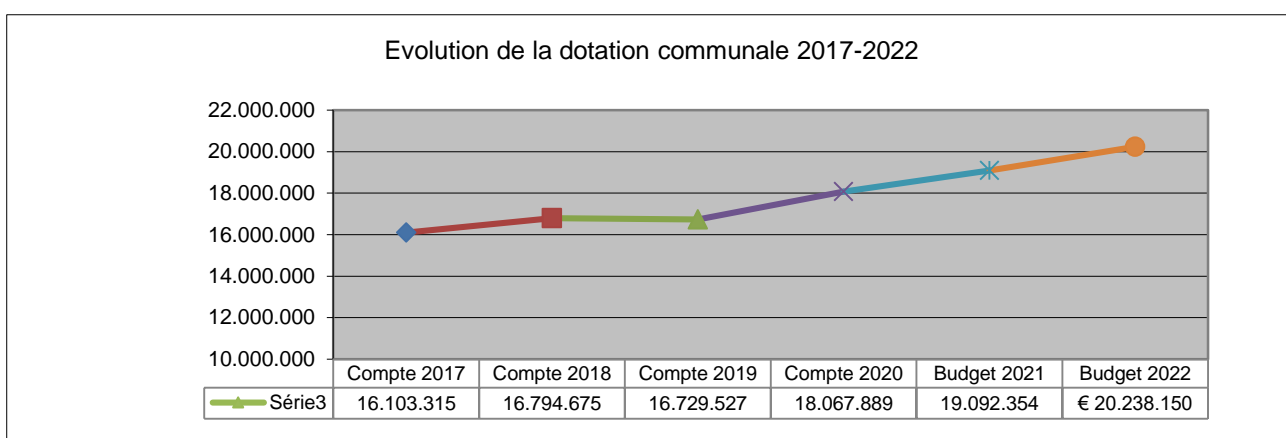
### 1. Dotation communale 2022

Pour être en équilibre le budget 2022 prévoit une dotation communale de 20.238.150,70€. La dotation communale augmente donc de 1.145.796,70€ soit 6% par rapport à la dotation initiale au budget 2021.

Pour les estimations en frais de personnel et en dépenses de revenu d'intégration il a été tenu compte des prévisions du bureau du plan en matière d'indexation de mars 2022. Le bureau du plan prévoyant 2 indexations en 2022 en Janvier et Mars pour les allocations sociales et donc en Février et Avril pour les salaires.

### Evolution dotation communale 2017-2022

Compte 2017	Compte 2018	Compte 2019	Compte 2020	Budget 2021	Budget 2022
15.503.615,00	16.297.228,00	16.324.640,15	17.745.340,43	18.790.662,00	19.964.551,70
599.700	497.447	404.886,76	322.548,57	301.692	273.599
<b>16.103.315</b>	<b>16.794.675</b>	<b>16.729.527</b>	<b>18.067.889</b>	<b>19.092.354</b>	<b>€ 20.238.150,70</b>



### 2. Evolution de la dotation par rapport au compte 2020

La dotation au compte 2020 s'élevait à 18.067.889€. Cette dotation était le fruit d'une part de l'exercice propre et d'autre part du résultat reporté de l'exercice 2019. Tenant compte de ce résultat reporté et du boni engendré en 2020, on peut dire que pour être en équilibre la dotation communale pour 2020 aurait dû être de 18.067.889€- 418.437,01€ (boni du compte 2020) + 643.406,06€ (résultat reporté du compte 2019) =18.292.858,05€

La dotation au budget 2022 augmente de 2.170.261,70€ par rapport à la dotation 2020, soit 12,01%. Par rapport au chiffre dotation corrigée, tenant compte du résultat reporté du compte 2019 et du boni du compte 2020, l'augmentation est de 1.945.292,65€ soit 10,63%.

*2.1 Récapitulatif reprenant les éléments principaux impactant la dotation communale par rapport au compte 2020 :*

### **En redistribution**

- Revenu d'intégration de 16.602.209€ en 2020 à 18.500.000€ en 2022 soit +1.897.790,42€ impact net de 569.337,13€ (compte 2021=17.805.433€)
- Aides médicales à charge de 898.868€ en 2020 à 1.085.000€ en 2022 impact net 186.132€
- Aides en espèces de 434.520€ en 2020 à 483.000€ en 2022 impact net 48.480€ (compte 2021 494.232€)
- Aides en nature de 265.720€ en 2020 à 364.000€ en 2022 impact net 98.280€ (compte 2021=279.890€)
- Aides loyer 131.417€ en 2020 et 200.000€ en 2022 impact 68.583€ (compte 2021 159.757€)

### **En frais de personnel**

- Perte de 12 art 60 économie sociale impact net 118.667€
- Impact indexations 916.867€
- Impact augmentations barémiques 515.208€
- Chèques repas de 5 à 8€ -impact 369.956€ (subside 179.156€) impact net 190.800€
- Assurance hospitalisation impact 79.610€
- 2<sup>ème</sup> pilier 605.079€ (subside 76.650€) impact net 528.429€

### **En frais de fonctionnement**

- Augmentation des frais d'énergies impact 42.855€
- Augmentation prix + achat nouveaux logiciels impact 47.389€

### **En remboursement d'emprunt**

- Tranches d'amortissements 808.845€ en 2020, en 2022 1.610.591€ (dont 415.630€ de subvention utilisation) impact net 386.115€
- Tranches d'intérêts sur emprunts 115.097€ en 2020 contre 186.871€ en 2022 (dont 53.954€ de subvention utilisation) impact net 17.820€

## En recette

- Diminution du FSAS qui était à 2.114.341€ en 2020 et sera de 2.068.371€ en 2022—impact de 45.970€
- Disparition du subside sans abris migrants et rom –impact 28.000€
- Subside Maribel 1.695.852€ en 2020 1.545.643€ en 2022 – impact 150.209€ (avant opération de nettoyage des comptes d’attentes qui a engendré une recette supplémentaire de 400.000€)

2.2 Principaux facteurs expliquant cette augmentation de dotation entre 2020 et 2022 sont :

Les prévisions pour 2022 sorties de notre logiciel payroll ont été ramenées à 90% pour les articles budgétaires suivants du 1040/11\*/05 (personnel administratif de l’administration centrale), du 8320/11\*/05 (personnel administratif service social) et à 95% du 8320/11\*/13 (travailleurs sociaux).

Ces estimations budgétaires « rabotées » ont permis une diminution des estimations des frais de personnel de l’ordre de 721.184€.

### Charges de personnel 27.137.258€ (augmentation en frais de personnel +3.741.134€)

		impact frais de personnel	impact dotation
eco soc de 68 à 56	total 190 art 60 (56 eco soc et 134 classique)	118.667,00 €	118.667,00 €
impact indexation	indexation 1/10/21 1/2/22 et 1/4/22	916.867,00 €	916.867,00 €
impact augmentations barémiques	c'est-à-dire(codes économiques 111 112 et 113) 2020 *1,013*1,013	515.208,05 €	515.208,05 €
chèques repas de 5 à 8€	impact brute 369956,95 - 179156 subside	369.956,95 €	190.800,95 €
assurance hospitalisation		39.805,40 €	39.805,40 €
2 ème pillier pension contractuels	impact brut 605079 - 76650 de subside	605.079,00 €	528.429,00 €
2 ème pillier pension contractuels2021		536.038,98 €	
personnel covid	subsidé à 100%	911.031,50 €	- €
		<b>4.012.653,88 €</b>	<b>2.309.777,40 €</b>

## Tableau de l'évolution des charges de personnel par code fonctionnel

Services	Compte 2017	Compte 2018	Compte 2019	Compte 2020	Compte 2021	Budget 2022
recettes et dépenses générales 0020	€ 23.275,13	€ 106.055,09	€ 59.565,51	€ 16.624,49	€ 27.114,30	€ 30.000,00
Administration générale 1230	€ 3.558.533,39	€ 3.668.217,14	€ 3.747.983,44	€ 4.082.472,20	€ 4.173.269,27	€ 4.443.684,00
Patrimoine privé 1290	€ 146.585,52	€ 167.315,39	€ 207.272,44	€ 245.114,79	€ 295.280,19	€ 421.588,00
Pensions à charge du cpas 1310	€ 1.923.690,65	€ 1.892.524,39	€ 1.989.764,15	€ 1.952.731,74	€ 1.997.166,42	€ 2.080.201,00
Pensions à charge du cpas hôpital en liquidation 1320	€ 536.371,58	€ 454.272,55	€ 413.181,51	€ 331.533,90	€ 313.212,09	€ 282.664,00
Service technique 1370	€ 701.911,72	€ 764.054,40	€ 766.418,23	€ 816.891,92	€ 895.345,45	€ 993.731,00
Service social et Prévention adulte 8320	€ 4.107.087,73	€ 4.418.423,18	€ 4.785.881,53	€ 5.110.427,45	€ 5.514.311,64	€ 5.764.767,00
Aide sociale majoration 10% -réforme PLS 83208	€ 117.910,16	€ 164.366,57	€ 121.736,01	€ 103.331,10	€ 110.384,14	€ 121.512,00
Restaurant communautaire 8323	€ 188.224,15	€ 217.375,37	€ 197.894,13	€ 224.496,99	€ 237.419,30	€ 285.704,00
RLT 8341	€ 5.094.457,82	€ 5.260.188,18	€ 5.250.310,46	€ 5.871.621,45	€ 6.347.972,99	€ 6.488.449,00
Maison de l'adolescence 8351					€ 295.333,84	€ 408.914,00
Service jeunesse 8352	€ 283.758,85	€ 321.434,27	€ 348.604,62	€ 354.450,00	€ 452.222,28	€ 547.529,00
ILA (initiative locale d'accueil) 8360	€ 43.742,94	€ -	€ 6.180,20	€ 22.432,00		€ -
Aides familiales 8441	€ 475.152,06	€ 486.380,41	€ 537.278,01	€ 594.499,26	€ 609.015,90	€ 683.408,00
Aides ménagères 8448	€ 97.359,04	€ 106.573,95	€ 113.746,21	€ 150.787,28	€ 143.076,04	€ 153.827,00
Secteur emploi 84492	€ 1.474.837,51	€ 1.526.254,48	€ 1.716.273,56	€ 1.795.253,48	€ 2.024.497,81	€ 2.212.268,00
Art 60 844921	€ 2.142.838,75	€ 2.119.335,38	€ 1.978.882,04	€ 1.723.455,18	€ 1.719.713,83	€ 2.219.012,00
(ptp et activa plus en 2016) 844924	€ -					
<b>Total général</b>	<b>€ 20.915.737,00</b>	<b>€ 21.672.770,75</b>	<b>€ 22.240.972,05</b>	<b>€ 23.396.123,23</b>	<b>€ 25.155.335,49</b>	<b>€ 27.137.258,00</b>

### Dépenses de fonctionnement 3.881.915€ (+425.342€)

La circulaire budgétaire autorise une croissance 3.2% par rapport au compte 2020. Ce qui revient à une augmentation de 110.610€. Avec un taux de croissance de 12,30% au budget 2022 les frais de fonctionnement dépassent de 314.732€ cet objectif.

## **Tableau de l'évolution des dépenses de fonctionnement par code fonctionnel**

	Compte 2018	compte 2019	compte 2020	Compte 2021	Budget 2022
Administration générale	€ 1.143.540,68	€ 1.229.804,29	€ 1.121.241,43	€ 1.190.468,37	€ 1.277.815,00
Patrimoine privé	€ 3.460,93	€ 15.941,35	€ 6.611,29	€ 12.435,52	€ 11.872,00
Service généraux	€ 13.467,58	€ 13.807,87	€ 13.860,41	€ 14.257,86	€ 15.000,00
Hôpital en liquidation	€ 3.412,29	€ 2.792,17	€ 2.267,73	€ 2.151,06	€ 2.200,00
Service technique	€ 23.421,83	€ 23.864,06	€ 20.482,17	€ 28.176,04	€ 30.120,00
Aide sociale	€ 52.541,32	€ 93.516,30	€ 111.691,32	€ 85.864,15	€ 99.920,00
Restaurant communautaire					€ 23.078,00
Maison de repos	€ 2.178.388,48	€ 1.932.975,23	€ 1.840.831,81	€ 1.759.356,53	€ 1.946.198,00
Maison de l'adolescence				€ 36.176,19	€ 39.072,00
Cemo	€ 44.608,18	€ 46.334,34	€ 46.195,80	€ 46.700,00	€ 49.183,00
ILA		€ 26.441,43	€ 23.589,46	€ 26.389,48	€ 32.910,00
Aides familiales et seniors	€ 3.673,62	€ 38.990,09	€ 41.456,93	€ 48.770,18	€ 50.747,00
Service nettoyage		€ -		€ -	
Secteur emploi		€ 2.952,24	€ 3.638,61	€ 4.200,00	€ 3.800,00
Art 60		€ -	€ 4.580,15	€ 25.594,70	€ 300.000,00
Covid			€ 220.125,16	€ 231.558,13	€ -
<b>TOTAL</b>	<b>€ 3.466.514,91</b>	<b>€ 3.427.419,37</b>	<b>€ 3.456.572,27</b>	<b>€ 3.512.098,21</b>	<b>€ 3.881.915,00</b>

### **Dépenses de fonctionnement impactant la dotation communale (113.322€)**

- Augmentation des frais d'énergies impact 42.855€
- Augmentation prix + achat nouveaux logiciels impact 47.389€
- Frais de fonctionnement pour immeuble sis rue de Bosnie 22 23.078€

### **Dépenses de fonctionnement n'impactant pas la dotation (+/- 298.900€)**

- Frais de formation pour art.60 (subsidie) +295.419€
- Pour MADDO (subventionné) 3.500€

### **Frais de redistribution 37.089.132 (+4.465.804€)**

- Revenu d'intégration de 16.602.209€ en 2020 à 18.500.000€ en 2022 soit +1.897.790,42€ impact net de 569.337,13€ (compte 2021=17.805.433€)
- Il faut également tenir compte du fait qu'en 2020 et en 2021 les CPAS ont bénéficié d'un taux de remboursement de 15% plus élevé suite à la crise COVID, ce qui pour notre centre avait comme résultat des recettes en plus de 217.595€ en 2020 et

732.005€ en 2021. Cette mesure n'a pas été reconduite pour 2022

- Aides médicales à charge de 898.868€ en 2020 à 1.085.000€ en 2022 impact net 186.132€
- Aides en espèces de 434.520€ en 2020 à 483.000€ en 2022 impact net 48.480€ (compte 2021 494.232€)
- Aides en nature de 265.720€ en 2020 à 364.000€ en 2022 impact net 98.280€ (compte 2021=279.890€)
- Aides loyer 131.417€ en 2020 et 200.000€ en 2022 impact 68.583€ (compte 2021 159.757€)
- Intervention pour 2020 et 2021 dans le tarif préférentiel accordé au personnel par les hôpitaux HIS impact 23.392€
- Aides gaz-élec. 216.537€ en 2020 et 430.000€ en 2022 (210.531€ au compte 2021) augmentation de 213.463€ mais subside supplémentaire de 210.172€ soit impact sur dotation de 3.291€
- Aides ERI passe de 2.753.297€ en 2020 à 3.301.000€ en 2022 soit une augmentation de 547.703€ (sans impact dotation)
- Revenu d'intégration remboursé à 100% passe de 5.132.230€ à 5.985.000€ (+852.770€) sans impact dotation
- Remboursement aux Ministères des montants payés par les bénéficiaires de 623.349€ en 2020 à 701.097€ en 2022 (sans impact car également en recette)
- Les aides pour mise à l'emploi d'art 60 passent de 3.203.697€ à 3.923.922€ (calcul basé sur 190 art.60 dont 56 « économie sociale ») pas d'impact car aussi en recette



AIDES a charges	Compte 2020	Budget modifié 2021	Budget 2022	diff 22-20	impact 22-20	impact 22-21
8320/33300/01	€ 434.520,83	€ 495.110,89	€ 483.000,00	48.479,17 €	€ 48.479,17	€ -12.110,89
8320/33310/05	€ 16.602.209,58	€ 17.805.433,37	€ 18.500.000,00	1.897.790,42 €	€ 569.337,13	€ 208.369,99
8320/33400/01	€ 265.720,17	€ 290.000,00	€ 364.000,00	98.279,83 €	€ 98.279,83	€ 74.000,00
8320/33400/02	€ 83.354,17	€ 84.500,00	€ 84.000,00	645,83 €	€ 645,83	€ -500,00
8320/33400/03	€ 43.174,75	€ 43.000,00	€ 43.000,00	- 174,75 €	€ -174,75	€ -
8320/33400/04	€ 257.785,71	€ 265.000,00	€ 245.000,00	- 12.785,71 €	€ -12.785,71	€ -20.000,00
8320/33400/06				- €	€ -	€ -
8320/33400/08				- €	€ -	€ -
8320/33400/11	€ 594.605,00	€ 605.000,00	€ 570.000,00	- 24.605,00 €	€ -24.605,00	€ -35.000,00
8320/33400/13				- €	€ -	€ -
8320/33400/14	€ 123.913,00	€ 125.000,00	€ 102.000,00	- 21.913,00 €	€ -21.913,00	€ -23.000,00
8320/33400/22	€ 131.417,67	€ 217.000,00	€ 200.000,00	68.582,33 €	€ 68.582,33	€ -17.000,00
8320/33400/23	€ 263.769,31	€ 375.000,00	€ 330.000,00	66.230,69 €	€ 66.230,69	€ -45.000,00
8320/33400/25	€ 377.313,60	€ 515.000,00	€ 510.000,00	132.686,40 €	€ 132.686,40	€ -5.000,00
8320/33400/34				- €	€ -	€ -
8320/33400/35				- €	€ -	€ -
8320/33400/36	€ 216.537,00	€ 275.000,00	€ 430.000,00	213.463,00 €	€ 213.463,00	€ 155.000,00
83208/33400/37				- €	€ -	€ -
832040/33300/01	€ 68.473,34	€ 75.000,00	€ 100.000,00	31.526,66 €	€ 31.526,66	€ 25.000,00
832041/33300/01	€ 93.858,90	€ 107.000,00	€ 115.000,00	21.141,10 €	€ 21.141,10	€ 8.000,00
832050/33400/01	€ 62.510,01	€ 90.000,00	€ 65.502,00	2.991,99 €	€ 2.991,99	€ -24.498,00
<b>TOTAL</b>	<b>€ 19.619.163,04</b>	<b>€ 21.367.044,26</b>	<b>€ 22.141.502,00</b>	<b>2.522.338,96 €</b>	<b>€ 1.193.885,67</b>	<b>€ 288.261,10</b>

### Charges d'emprunt 1.798.547€ (+874.604€)

- Tranches d'amortissements 808.845€ en 2020, en 2022 1.610.591€ (dont 415.630€ de subvention utilisation) impact net 386.115€
- Tranches d'intérêts sur emprunts 115.097€ en 2020 contre 187.956€ en 2022 (dont 53.954€ de subvention utilisation) impact net 18.904€

Investissements / Charges d'emprunt					
	Compte 2018	Compte 2019	Compte 2020	Compte 2021	Budget 2022
1040/21100/01	€ 46.169,44	€ 47.650,96	€ 43.695,84	€ 39.327,05	€ 46.263,00
1040/91100/51	€ 253.354,74	€ 407.002,81	€ 505.195,33	€ 577.947,46	€ 544.880,00
1240/21100/01	€ 4.241,81	€ 4.697,71	€ 4.589,45	€ 4.051,43	€ 4.110,00
1240/91100/51	€ 8.522,27	€ 9.640,18	€ 16.365,58	€ 17.608,08	€ 18.739,00
1370/21100/01					
1370/91100/51					
8320/21100/01	€ 549,52	€ 554,73	€ 471,57	€ 346,39	€ 305,00
8320/91100/51	€ 6.685,50	€ 6.491,84	€ 8.913,51	€ 8.159,22	€ 8.205,00
8323/21100/01		€ 61,00	€ -	€ 131,40	€ 1.085,00
8323/91100/51				€ -	
8341/21100/01	€ 37.758,01	€ 64.562,00	€ 66.327,40	€ 109.732,59	€ 136.185,00
8341/91100/51	€ 137.913,66	€ 188.759,49	€ 278.227,83	€ 249.462,31	€ 1.038.618,00
8352/21100/01	€ 16,29	€ 14,74	€ 12,76	€ 10,51	€ 8,00
8352/91100/51	€ 139,51	€ 141,50	€ 143,52	€ 146,32	€ 149,00
Total CPAS	€ 495.350,75	€ 729.576,96	€ 923.942,79	€ 1.006.922,76	€ 1.798.547,00

## **COVID**

Comme déjà mentionné il n'y a plus pour 2022 d'intervention supplémentaire de 15% dans le revenu d'intégration.

La COCOM a toutefois à nouveau donné des fonds pour faire face à cette crise en 2022, à savoir 1.236.000€ +/-910.000€ seront utilisés pour l'engagement de nouveaux contrats et/ou la prolongation de contrats existants en lien avec les projets mis en place pour aider les personnes impactées par cette crise.

Des aides à concurrence de 309.000€ ont également été inscrites au budget 2022 (énergie, enfants, loyers, exceptionnelles).

Il restait au 31/12/2021 +/- 200.000€ de subside COVID venant du SPP-IS non encore utilisés des aides à concurrence de ce montant ont été reprises dans ce budget.

## **Recettes de prestations**

Les recettes de prestations sont budgétées à raison de 6.670.889€. Celle-ci diminuent de 81.642€ par rapport au compte 2020. Par rapport au budget initial 2021 elles augmentent de 423.083€.

Ces recettes sont composées d'une part de subside en matière de personnel, et d'autre part de contribution suite à des prestations fournies par le CPAS.

Les recettes pour mises à disposition de personnes sous contrat art 60 ont été estimées à 544.000€, dont 444.000€ de recettes venant de la commune ce qui correspond à +/-42.5 art. 60

Pour arriver à ce montant un exercice de « nettoyage » du compte d'attente Maribel a été fait. Ce qui engendre des recettes de prestations supplémentaires de 400.000€ (opération one shot).

## **Recettes de transfert**

Les recettes de transferts budgétées à raison de 41.169.286€ (hors dotation communale) estimées pour 2022 augmentent de 957.674€ par rapport à 2020 ce qui représente une augmentation de 2,38%.

Nous avons également quelques diminutions impactant directement la dotation comme la diminution du FSAS qui était à 2.114.341€ en 2020 et sera de 2.068.371€ en 2022—impact de 45.970€, la disparition du subside sans abris migrants et rom —impact 28.000€.

## Investissement

Pour 2022, 1.908.600€ d'investissements ont été prévus. 1.905.600€ de ces investissements seront financés par emprunt.

IMPUTATION		Budget 2022
<b>1040/71200/51</b>	<b>Plans et études</b>	<b>60.600,00 €</b>
Architecte pour accueil CPAS		
Honoraires pour projet digitalisation cartes médicales		
<b>1040/71200/54</b>	<b>Achat de droits mobilier</b>	<b>12.000,00 €</b>
Renouvellement licences institutionnelles		
<b>1040/72200/51</b>	<b>Construction grosse réparation</b>	<b>850.000,00 €</b>
Salle Fernand Bernier Phase I (ascenseur PMR + extérieur partiel)		
Travaux accueil Bernier		
Travaux Espace de bureaux (Ex-ISP)		
Travaux plateau social		
<b>1040/72300/51</b>	<b>Maintenance des bâtiments de l'administration centrale</b>	<b>133.000,00 €</b>
Signalétique administration centrale		
Accord cadre détecteurs incendie et intrusion		
Aménagement supplémentaire sortie évacuation Bernier		
Investissement Schindler 15 (cablage et cloisonnement)		
<b>1040/74100/55</b>	<b>Achat de mobilier administratif</b>	<b>50.000,00 €</b>
Renouvellement mobilier et chaises de bureaux (dont rue de la source)		
Stores divers		
<b>1040/74200/55</b>	<b>Achat de matériel informatique</b>	<b>120.000,00 €</b>
Renouvellement PC et matériel téléphonique et autres équipements hardware		
achat de gsm + équipement pour télétravail		
Achat serveur et router pour Redondance		
<b>1240/72200/56</b>	<b>Construction, grosse réparation</b>	<b>170.000,00 €</b>
Châssis et toiture maison des solidarités		
Remise en conformité et cloisonnement adapté Bosnie 22 1er étage (ex-locaux Badje)		
<b>8341/71200/51</b>	<b>Plans et études</b>	<b>25.000,00 €</b>
Augmentation budget Amirato		
<b>8341/72200/53</b>	<b>Construction grosse réparation(20 ans)</b>	<b>250.000,00 €</b>
Avenants ARTES (avec engagement budgétaire)		
<b>8341/72300/53</b>	<b>Maintenance des bâtiments d'hébergements et de soins</b>	<b>70.000,00 €</b>
Diffuseur huile essentiel		
Travaux Attoll (désamiantage, compteur distinct ouverture vers RS, remise en ordre vide techniques)		
<b>8341/74100/55</b>	<b>Achat de mobilier administratif (RLT)</b>	<b>50.000,00 €</b>
Rideaux B2		
<b>8341/74100/59</b>	<b>Achat de mobilier médical et de soins et de locaux d'hébergement</b>	<b>50.000,00 €</b>
Mobilier médical, de soins et d'équipements de l'Aile B2		
<b>8341/74200/53</b>	<b>Achat de matériel d'entretien</b>	<b>3.000,00 €</b>
Achat d'équipements d'entretien		
<b>8341/74200/55</b>	<b>Achat de matériel informatique</b>	<b>10.000,00 €</b>
Antenne et Dects maison de repos		
<b>8341/74200/57</b>	<b>Achat de matériel de cuisine et de restaurant</b>	<b>45.000,00 €</b>
Remplacement lave-vaisselle et charriot chauffant		
<b>8341/74200/59</b>	<b>Achat de matériel médical, de soins et d'équipement des locaux d'hébergement</b>	<b>10.000,00 €</b>
Matériel médical, de soins et d'équipements de l'Aile B2		
<b>TOTAL</b>		<b>1.908.600,00 €</b>

## V. Conclusion

La crise du COVID 19 est riche d'enseignements et d'opportunités. Elle a révélé les fractures de notre société, les failles contre lesquelles nous devons lutter mais elle a aussi le mérite de rappeler ce qui est essentiel, ce sur quoi nous pouvons collectivement compter et ce qu'il faut maintenir et renforcer : notre système de sécurité sociale, de soins de santé, notre éducation, le lien social et un environnement sain.

Fort de l'expérience et du professionnalisme de nos collaborateurs, nous sommes convaincus également que pour mener à bien nos différentes missions et actions, nous ne pouvons agir seuls mais de concert avec tous les partenaires de bonne volonté, qui comme nous, placent le public au centre et coconstruisent avec lui.

En 2021, les subsides COCOM et SPP IS nous ont permis de faire face aux demandes croissantes que ce soit en termes d'aides sociales mais aussi de renfort des équipes et d'équipement. Précisons que la totalité des subsides COVID a été dépensée permettant une rétrocession de 384.977,61€ de notre dotation communale en 2021.

Toutefois, à ce jour, si pour 2022 nous disposons de la confirmation de l'octroi d'un subside COCOM COVID supplémentaire<sup>26</sup> qui permettra de maintenir certaines aides et certains postes, il n'en est rien pour le SPP IS.

Plus encore, depuis octobre 2021, nous ne disposons plus de la majoration de 15% du revenu d'intégration subventionné à 70%. S'arrêtera également en mars 2022 l'octroi de la prime fédérale mensuelle<sup>27</sup> de 25€ à destination des usagers.

L'arrêt de ces interventions impactera indéniablement la dotation communale et le budget du CPAS, quand bien même nos services redoubleraient d'efforts pour ne pas grever le budget davantage en s'évertuant à chercher les subsides partout où cela est possible.

Du reste, la question de l'octroi d'un financement structurel à destination des CPAS, qui font face à des problématiques multiples telles que la crise sanitaire, l'inflation du coût de l'énergie, etc., demeure criante car la crise sociale perdurera bien au-delà de la crise sanitaire. Raison pour laquelle, nous poursuivrons nos efforts aux côtés de la Fédération des CPAS bruxellois pour plaider en faveur d'un refinancement structurel de notre institution.

---

<sup>26</sup> 309.000€ pour les aides sociales et 927.000€ en frais de personnel.

<sup>27</sup> Le montant initialement octroyé était de 50€ puis est passé à 25€ (les versements s'arrêteront fin mars 2022).